



# Habitations Sociales du Roman País



**Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP  
le 14 septembre 2011**

## Points présentés par le Comité

### Valves dans les immeubles à appartements

Vu l'obligation légale d'avoir des valves dans les communs d'immeubles, la Société proposera une analyse financière d'une remise à niveau des valves existantes. L'étude portera sur un système sécurisé pour éviter le vandalisme et disposant d'une clé unique pour l'ensemble des immeubles.

Les valves permettent l'apposition non seulement du règlement d'ordre intérieur mais aussi d'information générale (conseils en cas d'incendie, infos sur le CCLP...).

## Points présentés par la Société

### Plans d'investissement

En 2012, après avis favorable du CCLP, la Société investira plus de 2 millions d'euros répartis sur les grands postes suivants :

Placement de bardages	200.000,00 €
Placement d'isolation	332.000,00 €
Remplacement de toitures (complément)	400.000,00 €
Remplacement de chaudières	600.000,00 €
Remplacement de châssis	220.000,00 €
Remplacement de voûtes (analyse)	5.000,00 €
Rénovations de trottoirs	250.000,00 €
Rénovations lourdes	200.000,00 €
<b>Total</b>	<b>2.207.000,00 €</b>



# Habitations Sociales du Roman País



## Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 14 septembre 2011

### Loyers au 1er janvier 2012

Par sa circulaire du 29 juillet 2011, la Société wallonne du Logement communique le tableau des coefficients d'actualisation servant au calcul au 1<sup>er</sup> janvier 2012 des prix de revient actualisés des logements sociaux et moyens.

Pour 2010, ce taux est de 1,15 %.

D'autres paramètres importants :

- la réduction de loyer pour enfant à charge : 6,60 €
- le surloyer pour chambres excédentaires : 25,00 €

Les montants maxima des revenus pour l'admission en 2012 des candidats locataires sociaux et moyens sont revus et portés à :

	2011	2012
<b>Réduction pour enfant à charge</b>	6,40	6,60
<b>Ménages en état de précarité (catégorie 1)</b>		
Personne seule	12.000,00	12.900,00
Plusieurs personnes	16.400,00	17.500,00
<b>Ménages à revenus modestes (catégorie 2)</b>		
Personne seule	24.100,00	25.700,00
Plusieurs personnes	30.100,00	32.100,00
<b>Ménages à revenus moyens</b>		
Personne seule	37.300,00	39.900,00
Plusieurs personnes	45.200,00	48.200,00
<b>Majoration pour enfant à charge</b>	2.200,00	2.400,00